

# **AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE POUR LA REVISION GENERALE DES PLU DE CAVALAIRE SUR MER**

Par arrêté n°0712.2024.AR du 19/07/2024, M. le Maire de Cavalaire-sur-Mer a ordonné l'ouverture et l'organisation d'une enquête publique relative à la révision générale des Plans Locaux d'Urbanisme (PLU) de Cavalaire sur Mer du lundi 9 septembre 2024 à 9h00 au vendredi 11 octobre 2024 à 16h00, soit 33 jours consécutifs.

La procédure de révision générale des PLU a été prescrite par délibération du Conseil Municipal en date du 21/09/2017, délibération qui décline notamment les objectifs à atteindre. Cette procédure concerne l'ensemble du territoire et est soumise à évaluation environnementale. Le projet soumis à enquête a été arrêté le 28/03/2024. La Commune de Cavalaire-sur-Mer est responsable de la procédure de révision générale des PLU. Elle est représentée par son Maire, M. Philippe LEONELLI. Le siège administratif est situé à l'Hôtel de Ville, 109 Avenue Gabriel Péri, CS 50150, 83240 CAVALAIRE-SUR-MER.

M. Bertrand NICOLAS a été désigné en qualité de commissaire-enquêteur par M. Denis RIFFARD, magistrat délégué aux enquêtes publiques du Tribunal Administratif de Toulon le 04/07/2024 (dossier n°E24000028/83) pour conduire l'enquête publique.

Le dossier d'enquête publique unique ainsi qu'un registre des observations à feuillets non mobiles, cotés et paraphés par Monsieur le Commissaire-Enquêteur, seront disponibles pendant toute la durée de l'enquête, du lundi 09/09/2024 à 9h00 au vendredi 11/10/2024 à 16h00, en mairie de Cavalaire sur Mer, siège de l'enquête, aux jours et heures habituels d'ouverture (du lundi au jeudi de 8h00 à 12h00 et de 13h00 à 17h00, le vendredi de 8h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h00). Un ordinateur sera mis à disposition du public.

Le dossier d'enquête publique est également consultable sur le site <https://www.democratie-active.fr/revisionplu2cavalairesurmer2/>.

Chacun pourra ainsi prendre connaissance des différents éléments du dossier et consigner éventuellement ses observations : Sur le registre d'enquête publique, ou en les adressant par écrit à l'attention de Monsieur le Commissaire-Enquêteur, Hôtel de Ville, 109 Avenue Gabriel Péri, CS 50150, 83240 CAVALAIRE-SUR-MER, ou en les adressant par voie électronique à l'attention de Monsieur le Commissaire-Enquêteur à l'adresse [revisionplu2cavalairesurmer@democratie-active.fr](mailto:revisionplu2cavalairesurmer@democratie-active.fr) ou en se présentant aux permanences du commissaire enquêteur.

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir copie du dossier d'enquête publique auprès de la mairie de Cavalaire-sur-Mer. Toute contribution déposée ou reçue après le vendredi 11/10/2024 à 16h00 ne sera pas prise en compte.

Le commissaire-enquêteur se tiendra à la disposition du public en mairie de Cavalaire-sur-Mer pour recevoir ses observations aux dates et heures suivantes : Lundi 09/09/2024 de 9h00 à 12h00 ; Mardi 17/09/2024 de 9h00 à 12h00 puis de 13h00 à 16h00 ; Mercredi 25/09/2024 de 9h00 à 12h00 puis de 13h00 à 16h00 ; Jeudi 03/10/2024 de 9h00 à 12h00 puis de 13h00 à 16h00 ; Vendredi 11/10/2024 de 13h00 à 16h00.

Dans un délai de trente jours à compter de la date de clôture de l'enquête, le commissaire-enquêteur transmettra au Maire de Cavalaire-sur-Mer le dossier de l'enquête accompagné du registre et des pièces annexées, avec son rapport et ses conclusions motivées.

Il transmettra simultanément une copie du rapport et de ses conclusions motivées à Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Toulon. M. le Maire les transmettra à Monsieur le Préfet du Var.

Une copie du rapport et des conclusions motivées du commissaire-enquêteur sera déposée en mairie de Cavalaire-sur-Mer et sur le site Internet <https://www.democratie-active.fr/revisionplu2cavalairesurmer2/> pour y être tenue à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.